



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°32-2023-109

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2023

Sommaire

Préfecture du Gers / Direction de la citoyenneté et de la légalité

32-2023-06-30-00006 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n°2005-95-3 du 5 avril 2005 relatif à la nomination d'un régisseur de recettes auprès de la Fédération départementale de chasse du Gers pour l'encaissement des redevances de permis de chasse (2 pages)

Page 3

Préfecture du Gers

32-2023-06-30-00006

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral
n°2005-95-3 du 5 avril 2005 relatif à la
nomination d'un régisseur de recettes auprès de
la Fédération départementale de chasse du Gers
pour l'encaissement des redevances de permis
de chasse



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Service des relations avec les collectivités locales**

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n°2005-95-3 du 5 avril 2005 relatif à la nomination d'un régisseur de recettes auprès de la Fédération départementale de chasse du Gers pour l'encaissement des redevances de permis de chasse

**Le préfet du Gers,
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment l'article 22 ;

VU le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

VU l'arrêté du 9 août 2002 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes auprès des Fédérations Départementales des Chasseurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°2005-95-3 du 5 avril 2005 modifié portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la Fédération départementale de chasse du Gers pour l'encaissement des redevances de permis de chasse ;

VU la lettre en date du 5 mai 2023 du président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers demandant la suppression d'un régisseur suppléant ;

VU l'avis favorable de M. le directeur départemental des finances publiques du Gers en date du 6 juin 2023 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2005-95-3 du 5 avril 2005 modifié, portant nomination de régisseurs suppléants auprès de la fédération départementale des chasseurs du Gers est modifié comme suit, compte tenu de la suppression de Mme Annick MULOT en tant que régisseur suppléant :

« En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif, Mme Céline BLAIN sera remplacée par Mme Catherine CHAUVET ou Mme Christine CORREIA en qualité de régisseurs suppléants ».

ARTICLE 2 : L'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 2005-95-3 du 5 avril 2005 modifié est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Mme Céline BLAIN, Mme Catherine CHAUVET et Mme Christine CORREIA ne devront pas exiger ou percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif visé en tête du présent arrêté, sous peine d'être constitués comptables de fait, et de s'exposer aux poursuites pénales prévues par l'article 174 du code pénal. »

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général de la préfecture du Gers, M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Gers et M. le directeur départemental des finances publiques du Gers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à AUCH, le **30 JUIN 2023**

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général



Jean-Sébastien BOUCARD